

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)**

- 05-7407 / 101282  
COLIBRYs (Suisse) SA, 2007 Neuchâtel  
secteur opérations  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H, 14 F  
01.12.2005–30.11.2008 (Nouveau permis)
- 05-7408 / 100290  
FAG SA, 1580 Avenches  
fabrication mécanique (usinage)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 05-7410 / 100290  
FAG SA, 1580 Avenches  
centre d'usinage FMS «Clock MCM»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 05-7390 / 100394  
Bell AG (Vulliamy SA), 1008 Prilly  
fumoirs, ch. de l'Usine à Gaz 18, Renens  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
4 H  
08.05.2005–07.05.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-7237 / 100964  
Doral SA, 1963 Vétroz  
tout le secteur fabrication  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
18 H  
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement/modification)
- 05-7264 / 101362  
Techform Fine Chemicals AG, 1237 Avully  
production chimique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
6 H  
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement)
- 05-7293 / 101252  
Dornier SA, 2400 Le Locle  
atelier CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H  
15.01.2006–14.01.2009 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-6650 / 101747  
Lémo (5) SA, 2800 Delémont  
ateliers décolletage et reprise  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
96 H, 4 F  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 05-6823 / 100031  
Bultech Précision, 1630 Bulle  
centres d'usinage et de tournage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
- 05-6875 / 101598  
Manufacture de boîtes de montres MRP SA, 2942 Alle  
Etampage, usinage CNC, polissage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
25 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

- 05-7199 / 101047  
 MANUFACTURE CARTIER LA CHAUX-DE-FONDS, Branch of Richemont  
 International SA, 2306 La Chaux-de-Fonds  
 usinage CNC des boîtes de montres, tournage et fraisage  
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
 6 H, 2 F  
 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
  
- 05-7214 / 110480  
 Synthesis Bank, 1201 Genève  
 Help Desk: support technique pour l'activité Trading des clients  
 besoins spéciaux de consommation  
 1 H  
 01.12.2005–30.11.2008 (Nouveau permis)
  
- 05-7231 / 108425  
 ADATIS SA, 1920 Martigny  
 plasturgie  
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
 6 H, 10 F  
 30.06.2003–01.07.2006 (Modification)
  
- 05-7246 / 101594  
 Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez  
 usinage  
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
 21 H  
 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)
  
- 05-7249 / 101328  
 Viso Médical SA, 2072 Saint-Blaise  
 production: atelier de tricotage  
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
 2 H, 4 F  
 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)
  
- 05-7281 / 101760  
 Helios A. Charpilloz SA, 2735 Malleray  
 atelier «Turbo»  
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
 5 H, 10 F  
 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)
  
- 05-7282 / 101759  
 Helios A. Charpilloz SA, 2735 Bévillard  
 ateliers de décolletage et de reprises diverses d'appareillage  
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
 18 H, 2 F  
 01.01.1963–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (sans alternance)  
(Art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 05-7276 / 100228  
Mifroma SA, 1670 Ursy  
Production fromage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 H, 5 F  
01.11.2005–19.11.2008 (Nouveau permis)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- Permis globale pour les artistes en toute la Suisse  
boites de nuit (dancings)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
01.01.2006–31.12.2008
- 05-6847 / 109320  
Société de la Loterie de la Suisse Romande, 1000 Lausanne  
Hotline, opération informatique, opération informatique PMUR  
besoins spéciaux de consommation  
27 H, 11 F  
01.09.2005–31.08.2008 (Nouveau permis)
- 05-7279 / 100228  
Mifroma SA, 1670 Ursy  
Expédition  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
20.11.2005–19.11.2008 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)  
(Art. 14 et 15 OLT1)**

- 05-6848 / 109320  
Société de la Loterie de la Suisse Romande, 1000 Lausanne  
Hotline, opération informatique, opération informatique PMUR  
besoins spéciaux de consommation  
2 H, 1 F  
01.09.2005–31.08.2008 (Nouveau permis)
- 05-7273 / 110469  
Société d'assurances sur la vie Mobilière Suisse, 1260 Nyon  
service informatique  
besoins spéciaux de consommation  
1 H  
01.12.2005–30.11.2008 (Nouveau permis)

## **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 05-7270 / 110469  
Société d'assurances sur la vie Mobilière Suisse, 1260 Nyon  
secteur IT: service – développement  
besoins spéciaux de consommation  
8 H, 2 F  
01.12.2005–30.11.2008 (Nouveau permis)
- 05-7277 / 100228  
Mifroma SA, 1670 Ursy  
Préparation des commandes  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
50 H, 50 F  
20.11.2005–19.11.2008 (Renouvellement)
- 05-7278 / 100228  
Mifroma SA, 1670 Ursy  
Expédition  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H, 6 F  
20.11.2005–19.11.2008 (Renouvellement)
- 05-7292 / 101107  
ELFiX Gilles Garino, 2300 La Chaux-de-Fonds  
atelier de production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
15.01.2006–14.01.2009 (Renouvellement/modification)
- 05-7296 / 101500  
Patek, Philippe SA, 1228 Plan-les-Ouates  
atelier de réglage et de contrôle de marche des montres  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H  
08.01.2006–07.01.2009 (Renouvellement)
- 05-7298 / 100299  
Febex SA, 1880 Bex  
laboratoire de contrôle  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
1 H  
27.11.2005–26.11.2008 (Renouvellement)
- 05-7302 / 110499  
Bispo Dos Santos Jardins & Nettoyage, 1219 Châtelaine  
Station de lavage pour véhicule de location  
besoins spéciaux de consommation  
4 H  
01.12.2005–30.11.2006 (Nouveau permis)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne  
(Art. 28 LTr)**

– 05-7208 / 109228

SKYGUIDE, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation  
Aérienne civils et militaires, 1217 Meyrin  
Centrale d'engagement de Dübendorf et aérodromes régionaux de Meiringen,  
Payerne et Sion pour les durant les WEF 2005–2008  
besoin urgent  
50 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

20 décembre 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail